



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Documentalistes

Question écrite n° 9415

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des centres d'information et de documentation des établissements scolaires du second degré. Ces centres constituent des éléments importants de lutte pour la réussite de tous, des lors qu'ils disposent des moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement. Répondre à cette exigence de développement suppose, en outre, la mise en place d'une politique de recrutement externe d'un niveau de formation équivalant à la licence ou à la maîtrise. Il lui demande s'il entre dans les intentions du Gouvernement de répondre à ces besoins dont un élément de réponse en matière de recrutement pourrait être la création d'un CAPES de documentation proposé depuis de nombreuses années par les personnels intéressés.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet d'arrêté instituant une section « M documentation » au CAPES fait actuellement l'objet d'une procédure de concertation et devrait, s'il reçoit un avis favorable, permettre le recrutement de professeurs certifiés dans cette discipline.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9415

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 692